



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Lutte et prevention : Essonne

Question écrite n° 7060

#### Texte de la question

M Thierry Mandon appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation alarmante des centres d'hebergement, notamment dans le departement de l'Essonne. Les infrastructures existantes ne parviennent plus a satisfaire la demande croissante des personnes sans abri. Les deux seuls centres d'hebergement d'urgence de l'Essonne (Bretigny et Draveil) sont totalement satures et doivent allonger la duree d'accueil de 15 jours a 1 mois. Des associations se devouent au quotidien pour pallier ces carences mais leur energie, si indispensable, se disperse, trop souvent en lutte pour leur propre survie. Il lui demande, en consequence, s'il ne convient pas d'aider financierement de telles volontes et quelles mesures il envisage d'adopter pour apporter une solution a plus long terme.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les centres d'hebergement de l'Essonne agrees au titre de l'article 185 du code de la famille et de l'aide sociale et finances par l'Etat offrent actuellement 330 places a des publics divers, capacite qui ne parait pas susceptible d'extension dans le cadre des dotations pour 1989. D'autre part, la mise en place du programme de lutte contre la pauvrete-precarite a favorise la creation temporaire d'un certain nombre de services d'accueil et d'hebergement d'urgence. La poursuite du financement de ce programme par l'Etat doit permettre au prefet et aux grandes associations subventionnees de maintenir leurs efforts sur ces actions d'urgence. De nouvelles priorites pour l'action des CHRS seront definies dans un proche avenir. Ils devront en particulier se consacrer aux publics connaissant les situations de desinsertion les plus graves et de mieux articuler leurs interventions avec les actions nouvelles relevant des programmes departementaux d'insertion lies a la mise en oeuvre du RMI.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Mandon Thierry](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7060

**Rubrique :** Pauvrete

**Ministère interrogé :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

**Ministère attributaire :** solidarite, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 1988, page 3735